

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-9-3-2

Séance du vendredi 12 juin 2009

ACTUALISATION DES PRIX DES TRANSPORTS INTERURBAINS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU "Vu la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général",

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'actualisation des prix des marchés de transports départementaux par application d'une baisse de - 3,67 % avec effet au 1^{er} avril 2009, aux conditions du rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions